Institut du Travail Social TOURS

Intervenir pour un Réseau d' Initiatives Solidaires

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

EDUCATEUR SPECIALISE

EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

CADRE ET RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ? 1
DE QUELS TYPES DE PROJETS S'AGIT-IL ? 1
QUELLE EST LA DUREE D'UN PROJET ? 1
EST-CE QUE LA STRUCTURE OU LE DISPOSITIF PEUT CANDIDATER SEUL OU A PLUSIEURS ? 3
Y-A-T-IL UN DOCUMENT CONTRACTUEL ENTRE LE PORTEUR DE PROJET, L'ITS TOURS ET LES APPRENANTS ? 3
COMMENT PUIS-JE DEPOSER UN PROJET ? 3
QUEL EST MON ENGAGEMENT EN TANT QUE PORTEUR DE PROJET OU PARTENAIRE DE L'ITS TOURS ? 3
QUI PARTICIPE AU CHOIX DES PROJETS ET SELON QUELS CRITERES ? 4
QUAND LE PARTENAIRE SERA-T-IL INFORME DE LA SUITE A DONNER AU PROJET DEPOSE ? 4
COMMENT LES APPRENANTS PEUVENT SE PORTER CANDIDAT A UN PROJET ? 4
COMMENT VONT S'ORGANISER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PROJET ENTRE LE PARTENAIRE ET LE CENTRE DE FORMATION ? 5
QUI ENCADRE CE PROJET ? 5
LE PROJET IRIS PEUT-IL PERMETTRE DE REALISER LES TRAVAUX DE STAGE DEMANDES DANS LE CADRE DES DOMAINES DE COMPETENCES 1, 2 ET 3 ET 4 ? 6
EST-CE QUE LES PARTENAIRES PEUVENT PARTICIPER A L'EVALUATION DES PROJETS ? 6

Centre-Val de Loire www.regioncentre-valdeloire.fr

Erasmus+ Enrichit les vies, ouvre les esprits.

QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

Tout collectif ou personne mobilisé sur une question sociale y compris :

- Associations
- Écoles maternelles (notamment pour les Educateurs Jeunes Enfants)
- Collectivités territoriales,
- Entreprises sociales
- Organisations solidaires

prêts à accueillir une équipe de 4 à 6 apprenants sur site.

La zone géographique : les départements d'Indre-et-Loire (37), du Loir-et-Cher (41) et de la Sarthe (72).

DE QUELS TYPES DE PROJETS S'AGIT-IL ?

Les projets proposés seront en lien avec des thématiques ou questions sociales diverses et variées comme :

- La sensibilisation au handicap
- L'inclusion autour du handicap, du numérique
- La parentalité

- La prévention aux risques liés au numérique
- L'insertion
- L'économie sociale et solidaire
- L'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, au logement
- Le harcèlement, violence en milieu scolaire ou pas
- La lutte contre la prostitution
- La lutte contre les discriminations
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- Le développement durable
- Les politiques de la ville : bien vivre ensemble, l'intergénérationnel
- Le décrochage scolaire.

Ces thématiques peuvent être sources de projet à adapter avec tous types de publics en fonction de leur âge et des structures dans lesquelles ils sont accueillis

QUELLE EST LA DUREE D'UN PROJET ?

Le projet IRIS s'échelonne de septembre à janvier pour les apprenants Éducateurs Spécialisés et Éducateurs Techniques Spécialisés ; soit de septembre à décembre soit de fin janvier à mai pour les apprenants Éducateurs de Jeunes Enfants (2 temporalités possibles) ; de septembre à décembre pour les Cadres intermédiaires.

Pour les Éducateurs Spécialisés et Éducateurs Techniques Spécialisés, la convention de partenariat a une durée 308 heures de formation sur le site qualifiant auxquelles s'ajouteront 112 heures (16 journées de 7 heures) de démarches autonomes à justifier auprès du formateur avec signature d'un ordre de mission.

Pour les Éducateurs de Jeunes Enfants, la convention de partenariat a une durée limitée à 300 heures de formation sur le site qualifiant auxquelles s'ajouteront 50 heures (10 journées de 5 heures) de suivi de projet et de démarches autonomes à justifier auprès du formateur avec signature d'un ordre de mission.

Pour les cadres intermédiaires, la convention de partenariat a une durée de 210 heures de formation pouvant se dérouler sur le site qualifiant ou sur des lieux partenaires nécessaires au projet.

Est-ce que la structure ou le dispositif peut candidater seul ou a plusieurs ?

Les partenaires IRIS peuvent candidater à plusieurs, dans ce cas, il faudra désigner un porteur du projet pour l'accueil des apprenants et la signature de la convention de partenariat.

Y-a-t-il un document contractuel entre le porteur de projet, l'ITS Tours et les apprenants ?

IRIS est une modalité d'apprentissage qui est adossée à une période de formation pratique collective, les apprenants sont amenés à travailler en groupe sur un projet d'intervention sociale porté par un site qualifiant qui donne lieu à la signature d'une convention de partenariat afin de régir les rapports entre les apprenants et le site qualifiant lors de cette période de formation pratique collective

Comment puis-je deposer un projet ?

La personne ou le collectif qui souhaite déposer un projet se rend sur le site de l'ITS Tours www.its-tours.com et remplit le formulaire numérique de dépôt de projet avant 28 mai 2021 pour une mise en œuvre en septembre.

Quel est mon engagement en tant que porteur de projet ou partenaire de l'ITS Tours ?

Le partenaire ou porteur de projet IRIS définit un projet précis et réalisable, qui constituera la feuille de route des apprenants. Il précise les défis auxquels il fait face et sur lesquels les apprenants devront travailler à une réponse adaptée.

Il désigne au sein de son collectif un référent du projet.

Pour aider les apprenants, le porteur de projet met en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur tâche et met à leur disposition les outils et matériels adaptés.

Le référent IRIS devra vérifier l'avancement du projet donné à réaliser au groupe d'apprenants et sera amené à valider les livrables. Il constitue, à ce titre, pour les apprenants, une personne active et un soutien dans la bonne réalisation du projet.

Chaque temps de réunion entre le référent IRIS et les apprenants fera l'objet d'un ordre du jour proposé en amont par les apprenants et validé par le référent IRIS. Un compte-rendu de réunion sera élaboré par les apprenants et signé des apprenants et du référent.

QUI PARTICIPE AU CHOIX DES PROJETS ET SELON QUELS CRITERES ?

Le comité de pilotage IRIS organise une commission d'attribution des projets à laquelle les professionnels et les délégués des apprenants volontaires peuvent participer.

La commission est constituée de plusieurs professionnels de l'ITS :

- Cédric DEBAN, Responsable du Pôle de formation de niveau 6
- Rachel DIWO-MARTIN, Pierre Le CAROUR, Martine DEROUINEAU : coordinateurs de filière du pôle de niveau 6
- Isabelle MASSALOUX, Chef de Projet Espace Numérique du Travail (ENT).
- Elsa BARRAU, Chef de projet CAFERIUS.

Pour être éligibles et donc proposés à candidature aux apprenants ES, EJE, ETS et CAFERUIS les projets devront :

1. Permettre le développement des compétences associées au diplôme ES, EJE, ETS ou CAFERUIS.
2. Être réalisables par une équipe de 4 à 6 apprenants maximum.
3. Ne pas dépasser la durée maximale prévue de 308 heures (ES-ETS) / 300 heures (EJE) sur le site qualifiant ou partenaire IRIS. (Calendrier défini par l'ITS Tours).
4. Avoir un référent identifié disponible pour la durée du projet.
5. Être suffisamment ambitieux pour répondre à la volumétrie horaire proposée et le nombre d'apprenants retenus.

ATTENTION : Le projet déposé ne conduit en aucun cas à créer au profit du site qualifiant / partenaire un droit à la remise d'un livrable prêt à l'emploi ou prêt à la commercialisation. Si un projet ne correspond pas totalement aux critères définis au processus d'apprentissage par compétences, l'ITS Tours se réserve le droit de ne pas répondre au projet et en informera le partenaire concerné.

QUAND LE PARTENAIRE SERA-T-IL INFORME DE LA SUITE A DONNER AU PROJET DEPOSE ?

Les partenaires seront informés par téléphone mi-juillet afin que les conventions puissent se signer rapidement et au plus tard en septembre.

COMMENT LES APPRENANTS PEUVENT SE PORTER CANDIDAT A UN PROJET ?

Les projets des partenaires seront publiés via la plateforme Moodle début juin 2021.

Des équipes de 4 à 6 personnes seront constituées et feront acte de candidature en précisant leurs motivations individuelles et collectives. Elles déposeront une lettre de candidature avant le 25 juin 2021.

La commission en charge des projets étudiera ces candidatures et procédera à l'affectation des projets aux équipes. Les apprenants seront informés début juillet du projet attribué.

Comment vont s'organiser la mise en œuvre et le suivi du projet entre le partenaire et le centre de formation ?

Trois temps forts jalonneront le déroulement du projet :

1. Une journée de lancement le 24 septembre 2021 avec l'ensemble des partenaires dont le projet a été retenu et confié à une équipe d'apprenants.

2. Un point d'étape à l'ITS Tours le 25 novembre 2021 en présence de l'équipe projet (les apprenants désignés, le formateur et le référent IRIS) et du comité de pilotage IRIS.

3. Une journée de présentation des projets finalisés le 14 janvier 2022.

Cette journée donnera l'opportunité aux apprenants de présenter leur projet en un temps limité et ce sera aussi l'heure du bilan et des perspectives.

Pour accompagner la mise en œuvre et le suivi de la démarche de projet, les apprenants, le formateur ITS et le référent IRIS auront accès à un espace de travail collaboratif nommé « **Whaller** » » sur lequel les parties impliquées pourront planifier, échanger et suivre le projet et les livrables.

Le référent IRIS communiquera son adresse mail afin de pouvoir être invité dans l'espace de travail collaboratif.

Qui encadre ce projet ?

L'ITS Tours est signataire de la convention de partenariat et veille au suivi pédagogique de l'équipe d'apprenants. L'ITS Tours se charge de l'organisation des temps de regroupement de toutes les parties impliquées, à savoir une journée en septembre, une demi-journée en novembre et une journée de clôture en janvier. Le comité de pilotage est garant de la mise en œuvre du projet IRIS.

L'ITS Tours nomme un formateur par projet qui est chargé d'assurer le suivi pédagogique de la démarche de projet. Le formateur est garant du suivi pédagogique et veille à ce que les apprenants s'impliquent dans la démarche de projet et fournissent les livrables attendus. Il valide toutes les étapes de la mise en œuvre du projet ainsi que les livrables produits par les apprenants.

Le formateur s'engage à accompagner et à faciliter la relation entre les apprenants et le porteur de projet. En cas de problème, le comité de pilotage fait appel à lui pour trouver la meilleure solution possible et permettre la bonne réalisation du projet.

Le formateur et le référent IRIS conseillent et orientent l'équipe projet et valideront conjointement :

- Les livrables
- Les actions à mettre en œuvre
- Le rétro planning

Toutefois, ils veilleront à laisser une marge d'initiative aux apprenants dans la mise en œuvre du projet.

LE PROJET IRIS PEUT-IL PERMETTRE DE REALISER LES TRAVAUX DE STAGE DEMANDES DANS LE CADRE DES BLOCS DE COMPETENCES ?

Oui, les apprenants ES, EJE et ETS réaliseront les travaux de stage demandés dans le cadre de la formation en prenant appui sur le site qualifiant avec lequel ils réalisent le projet IRIS. Les travaux seront validés par le référent IRIS.

EST-CE QUE LES PARTENAIRES PEUVENT PARTICIPER A L'EVALUATION DES PROJETS ?

Les référents IRIS procéderont à l'évaluation des compétences développées par les membres de l'équipe à l'issue du projet, ils pourront se porter candidat à un jury de certification des projets autre que le leur.